

Conseil d'arrondissement 2 décembre 2020

Il y a 5 ans, le 12 décembre 2015, était signé l'accord de Paris sur le climat. Sur la base des analyses scientifiques concordantes du groupe international d'experts sur le climat (Giec), les chefs d'Etat s'étaient engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter la hausse des températures terrestres. Dans ce cadre, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans une décision rendue le 19 novembre 2020, le Conseil d'Etat donne trois mois au gouvernement pour justifier des mesures effectivement prises. La haute cour a estimé que les déclarations d'intention ne suffisaient pas, et que, face à la gravité du risque encouru par le requérant, la commune de Grande Synthe, près de Dunkerque, menacée par la montée et des eaux, le gouvernement devait apporter des éléments de preuve que sa politique permettait d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions.

Au niveau global, en 2020, le ralentissement économique dû à la pandémie de Covid-19 n'a pas freiné l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, le principal gaz à effet de serre, émis lors de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon). Elle a atteint 410 parties par million (ppm), un niveau inégalé depuis plus de 3 millions d'années. Les activités humaines continuent d'envoyer plus de CO₂ dans l'atmosphère que les puits de carbone (océans, végétation) ne peuvent en absorber.

Le réchauffement induit affecte la santé du vivant. Les humains souffrent des canicules, les animaux, les plantes aussi, comme ces arbres que nous allons malheureusement devoir abattre sur notre arrondissement. Le réchauffement provoque une perturbation des cycles de l'eau, des sécheresses et des pluies diluviennes. Il provoque aussi une acidification des océans, qui dégrade les exosquelettes des ptéropodes et coccolithophores, ces organismes au nom poétique, dont on ne retient pas toujours s'il s'agit d'animal ou de végétal, mais qui sont à la base d'une chaîne d'interdépendances dont nous devrions nous souvenir chaque jour où, en salant les plats que nous cuisinons, notre corps nous rappelle à nos origines marines.

Alors chaque jour, dans le cadre de notre action locale, nous tentons de mettre en place un nouvel élément de la nécessaire transition à réaliser pour sortir du modèle mortifère dont nous héritons.

En plantant notre premier verger municipal, hier, rue Magneval : des poiriers, des figuiers, des cognassiers, des framboisiers, qui, nous l'espérons, prendront bien racine sur les Pentes et réjouiront leurs voisins et voisines.

Dans l'alimentation, avec les repas végétariens dans les cantines, réduisant la consommation de viandes d'élevage fortement émettrices de gaz à effet de serre. Avec le soutien aux marchés, et en particulier aux producteurs locaux, que nous avons installés en lignes sur les deux côtés du boulevard de la Croix-Rousse, en travaillant main dans la main avec la mairie du 4^e, afin d'offrir un espace élargi, agréable à la promenade, et plus aéré.

Ce sont les commerces locaux, l'artisanat, la création, que nous avons aussi soutenu en référençant leurs actions de « cliquer-retiré » lorsque la fermeture leur était imposée, puis en favorisant leur réouverture dans un cadre apaisé pour les clients, avec la piétonisation des rues les plus animées de la ville – dans le 1^e, le secteur Capucins Romarin. Ce tissu économique local, c'est l'économie réelle qui fait vivre la ville, et que nous voulons encourager dans ses orientations durables, responsables.

Avec les actions de piétonisation les week-ends, nous poursuivons la politique d'apaisement des mobilités. Au niveau métropolitain, nous avons adopté la gratuité des transports en commun pour les personnes les plus modestes, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou Solidarité personnes âgées, personnes malvoyantes ou encore demandeurs d'asile. Le renforcement du réseau de transports en commun et des vélos offre ainsi une alternative sobre et économique aux plus modestes, alors que la réduction des circulations motorisées en ville est un impératif non seulement climatique, mais aussi de santé publique. La « zone à faible émission » sera renforcée dès janvier 2021. Au-delà, nous nous engageons aussi dans le soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Lyon – Bordeaux, qui permet de desservir des territoires enclavés et d'offrir une vraie alternative de transport sobre, efficace et accessible. Le progrès est parfois (souvent) dans la redécouverte des solutions de bon sens.

On l'a vu lors des réunions publiques ; les attentes sont fortes, et devançant parfois les réticences que l'on peut avoir à bousculer des habitudes. Au cours des dernières semaines, nous avons mené des réunions en visio rassemblant 40, 60, 80 personnes, sur le secteur Capucins, sur la réhabilitation du collège Truffaut, sur la place Chardonnet. « Allez-y, rendez la place aux piétons, on veut que les enfants puissent faire du vélo, on veut des bacs pour du jardinage collectif ! ».

Cette vitalité démocratique est indispensable à l'action politique. C'est pour cela, que, au niveau national, il nous faut demeurer mobilisés pour défendre les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, que ce travail formidable des citoyennes et citoyens soit concrètement traduit en actes.

C'est aussi pour cette vitalité là que, au niveau local, nous nous efforçons de soutenir une vie civique dynamique, avec des lieux d'échanges et de rencontre, et ce malgré le contexte Covid et je remercie les personnes qui participent en ligne à ce conseil, ainsi que celles qui ont permis son organisation technique et matérielle.